

Règlement du concours pour tambours en ensemble et en individuel Edition 2021

Objet

Il est institué un concours pour ensemble de tambours ou soliste tambour qui aura lieu le samedi 30 octobre à Lille.

Ce concours est placé sous l'égide de l'Union des Fanfares de France.

Ce concours est organisé en partenariat avec les Tambours de la Côte d'Opale et l'Harmonie de Lille-Centre.

L'ensemble de tambours ou le candidat soliste est désigné « participant » dans ce qui suit.

Cette édition remplace l'édition 2020, annulée en raison du confinement.

Condition d'admission

Tout ensemble, tout soliste, peut participer qu'il soit affilié à l'UFF ou non.

Le concours est gratuit.

Pour les ensembles l'effectif doit être constitué des membres inscrits régulièrement à l'ensemble. La liste des membres est fournie lors de l'inscription accompagnée d'une attestation sur l'honneur sur son exactitude.

En cas de force majeure, un ensemble peut solliciter une dérogation pour inclure dans ses effectifs une personne destinée à remplacer un membre défaillant. Il devra alors justifier la demande.

Un ensemble est constitué au minimum de 4 membres.

Inscription

Le candidat souhaitant s'inscrire devra :

- Compléter le dossier d'inscription dans les délais et en ligne sur le site de la fédération Hauts-de-France (<https://hautsdefrance.uff.cc>)
- Reconnaisant le caractère public du concours
 - Les candidats fournissent une photo libre de droits
 - Les participants reconnaissent que leur participation vaut acceptation de parution de leur prestation sur tout canal de communication en direct ou en différé (droit à l'image)
 - La fédération fournit, conformément au Règlement Général relatif à la Protection de la Donnée (RGPD), les services liés à la mise en œuvre du règlement, étant entendu que la diffusion du palmarès de façon publique ne peut être qualifiée de diffusion de données à caractère personnel. Ce palmarès contient exclusivement la dénomination des candidats et le résultat obtenu en concours.

Le programme et partitions sont communiqués par le participant 3 semaines avant le concours.

L'utilisation des partitions lors de l'épreuve est autorisée.

Nature de l'épreuve

L'épreuve donne lieu à une évaluation sanctionnée par une note et éventuellement un prix délivrés par l'Union des Fanfares de France et faisant valoir ce que de droit.

Niveaux

Il est institué six niveaux par ordre croissant de difficulté :

- Pour les ensembles
 - Troisième division
 - Deuxième division
 - Première division
 - Division supérieure
 - Division d'excellence
 - Division d'honneur
- Pour les solistes
 - Cadet
 - Junior
 - Espoir
 - Régional
 - Prestige
 - Elite

Le candidat s'inscrit et produit le répertoire du niveau concerné.

Contenu des épreuves

Epreuves pour ensemble de tambours

Trois épreuves doivent être présentées :

- Pièce imposée : cette pièce, fixée par annexe au présent règlement, doit être interprétée par au moins 80% de l'ensemble
- Pièce choisie parmi la liste proposée : le participant choisit une pièce parmi la liste fixée en annexe du règlement. Elle doit être interprétée par au moins 80% de l'ensemble
- Pièce libre : cette pièce, au choix du participant, doit être interprétée par l'intégralité de l'ensemble. La pièce libre peut être une pièce arrangée pour s'adapter à l'ensemble sans dénaturer le niveau de la partie principale.

Epreuves pour candidat soliste

Le candidat doit présenter :

- Une pièce imposée fixée en annexe du présent règlement
- Une pièce parmi la liste proposée en annexe du présent règlement

Déroulement des épreuves

Le candidat dispose d'un espace de chauffe.

La fédération ne met pas à disposition de matériel musical.

Le candidat se présente et interprète les œuvres dans l'ordre de son choix.

Les œuvres prévues avec accompagnement sont jouées avec l'accompagnement. L'organisation met à disposition un lecteur CD et un lecteur MP3.

Les candidats passent par ordre de niveau. L'ordre de passage est tiré au sort.

Les échanges entre le candidat et le jury, durant les épreuves sont limitées aux strictes nécessités du déroulement de l'épreuve.

Les épreuves sont publiques.

Constitution du jury

Le jury est constitué de quatre membres, disposant d'une reconnaissance de musicien et/ou de professionnel disposant d'une expérience avérée et reconnue de la pratique du tambour.

Le jury ne peut être constitué d'une personne ayant un intérêt partagé avec certains participants.

L'un de ses membres est si possible issu d'un pays étranger.

Le jury est présidé par un membre désigné par l'Union des Fanfares de France.

Le fonctionnement du jury est défini par le biais d'un règlement intérieur.

Barème de notation

L'épreuve de concours donne lieu à une note sur 20 selon le barème suivant :

Note obtenue	Mention
<10	Aucun prix
>=10, <12	3 ^{ème} prix
>=12, <14	2 ^{ème} prix
>=14, <16	1 ^{er} prix
>=16, <18	1 ^{er} prix mention bien
>=18, <=20	1 ^{er} prix mention très bien

Un système de bonification est mis en place.

Pour les ensembles, les points de bonification suivants pourront être attribués:

- Pour la pièce libre, 1 point maximum pour avoir choisi une pièce récente ou créée pour l'occasion
- 1 point maximum pour la présentation et l'attitude lors de l'épreuve
- 1 point maximum pour la prise de risque artistique, effets visuels ou scénographiques

Pour les solistes, le candidat peut bénéficier d'1,5 point maximum pour la présentation et l'attitude lors de l'épreuve.

Le respect du tempo est important.

Le coefficient est de 1 pour chaque épreuve.

La notation est accompagnée par des commentaires de la part du jury de nature à permettre au candidat de progresser et de disposer d'un rendu fidèle de sa prestation.

Le jury donne une appréciation sur l'adéquation entre le niveau du groupe et la division dans laquelle il s'est présenté.

Le détail de la note est communiqué au candidat.

Palmarès et bilan

Le palmarès est donné, en fin de concours, par le président de jury.

La position d'arrivée est indiquée au palmarès.

A l'issue de ce palmarès, les candidats sont invités à rencontrer les membres du jury qui ont pour mission d'échanger avec les candidats sur leur prestation.

Gestion des litiges

En cas de litige, le président de jury est le seul décisionnaire, après avoir entendu les membres du jury et les autorités fédérales de l'UFF en exercice.

Règlement intérieur du concours pour tambours en ensemble et soliste Edition 2021

Missions assurées par l'organisation

Secrétaire de séance du jury

Un secrétaire de séance désigné par l'organisation est présent à l'ensemble du concours et des débats.

Le secrétaire de séance a pour mission :

- De procéder aux actes administratifs (saisie des notes, des commentaires, ...)
- Veiller au respect du règlement intérieur par les membres du jury

Règlement applicable au jury

Le temps de débat par candidat doit être raisonnable.

Les propos tenus par un juré dans le cadre de la délibération sont confidentiels.

Le président de jury propose aux jurés avant le concours une liste de critères sur lesquels les candidats devront être évalués. Ces critères s'inscrivent dans la philosophie générale du règlement général du concours. Ils ont fait l'objet d'un débat préalable avec les autorités fédérales de l'UFF.

Le président de jury et les jurés échangent de manière à vérifier leur convergence d'appréciations sur les critères proposés.

Chaque juré procède à une notation individuelle et indépendante des autres membres du jury. Le coefficient est de 1 pour chaque épreuve.

Durant l'audition des candidats et pour toute la durée des épreuves, les notes ne sont pas échangées entre membres du jury.

A la fin du concours, les notes sont consolidées (moyenne arithmétique) et une discussion s'engage entre membres du jury. Le jury est alors souverain pour réajuster la note globale ainsi que les points de bonification.

Le jury remet une note détaillée, où apparaissent notamment les points de bonification, et un commentaire circonstancié sur la prestation du candidat.

Liste des morceaux pour les ensembles Edition 2021

Catégorie	Morceau imposé	Compositeur	Liste au choix	Compositeur
Honneur	Reflexes	Robert Goute To3 p59	Flash Bat Moulin a tout vent Dissymétrie	Alban Gravelet Les Tambours de la Garde Républicaine p153 Michaël Coutant Les Tambours de la Garde Républicaine p142 Christian Médiot Les Tambours de la Garde Républicaine p99
Excellence	Paris saint germain Express	Martial Masson les Tambours de la Garde p62	Tribute to swiss drummer Dualité The Steve gadd march	Cedric Cyprien Les Tambours de la Garde Républicaine p138 Robert Goute TO3 p68 Yvonnick Tanguy Ra d'Armorique p29
Supérieur	Retraites françaises	Tradition TO3 p 18 et 19	Duo A la hussarde Diversion	Robert GOUTE TO3 p66 Martial Masson Les Tambours de la Garde Républicaine p86 Anthony Dugat, chez l'auteur
Première	Marches rythmiques	Lucien Vernier	Clic Tic Face à face Foot- Claps	David Lefebvre Impact2 p44 Anthony Dugat Les Tambours de la Garde Républicaine p86 Impact2 p59
Deuxième	Majorettes parade	Guy Lefévre TO3 p81	Petite valse Château Thierry Tri part	Jérôme Doyen TO4 p142 Robert Goute To4 p79 David lefebvre Lafitan
Troisième	Marches progressives	Lucien Vernier TO4 p84	Les Verneuillaises Jeu à quatre Petit duo n°11	Michel Race Les Tambours de la Garde Républicaine p124 David Lefebvre impact1 p72 David Lefebvre impact2 p46

Note : les coordonnées des éditeurs est disponible sur le site <https://hautsdefrance.uff.cc>

Liste des morceaux pour le concours soliste Edition 2021

Catégorie	Morceau Imposé	Compositeur	Liste au choix	Compositeur
Elite	Fantaisie percutante	Robert Goute TO3 p52	The Simon's Dance La valse du manège Dex	Michel Racé Les Tambours de la Garde Républicaine p136 Bruno Gasparac TO4 p150 David Lefebvre impact2 p26
Prestige	Self Control	Robert Goute TO3 p49	Rigodon de Raynaud A et B Fla story Rigodon balancé	Raynaud TO3 p27 David Lefebvre impact2 p36 Serge Favrel TO4 p102
Régional	Six quatre deux	Robert Goute p71	Réveil des ailes Alternances les marches de l'intérieur	Robert Goute TO3p47 Emmanuel Jay chez L'auteur David Lefebvre Lafitan
Espoir	1975	David Lefebvre impact 1 p21	Taptoe Le long de la Colme (avec accomp mp3) Marches du bagad	Robert goute TO3p60 Alexandre Mahieu Chez Lafitan Guy Contanson TO4 p101
Junior	Les valléroises version simplifiée	David Lefebvre impact 2 p32	RYTMIC 147 El Tambouro (avec accomp mp3) P'tit tambour version B (avec accomp)	Pierre Bréard TO4 p89 David lefebvre chez Lafitan David lefebvre Impact 1 p18
Cadet	Modern 2 version A (avec accomp)	David Lefebvre impact 2 p14	les verneuillaises Les premières Apprentissage version B (avec accomp)	Michel Racé Les Tambours de la Garde Républicaine p124 Robert Goute TO4 p60 David lefebvre Impact p8

Note : les coordonnées des éditeurs est disponible sur le site <https://hautsdefrance.uff.cc>